

Délibération n°D20240125

Rapporteur : Christian BORDENAVE

Service : Aménagements et Réseaux
Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX NEUF DÉCEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 12/12/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :	Eric PROLA	a donné délégation à	Charles MARBOT
	Marie-Hélène SCOTTI	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
	Christine FRANCOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LHEMANN

ABSENTS : Marc LETURGIE, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

OPÉRATION SUR LES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DEMANDE D'ÉTUDES AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE LA DORDOGNE (SDE 24)

VU la convention-cadre intervenue entre le Syndicat Départemental des Énergies de la Dordogne (SDE 24) et la Ville de BERGERAC pour la gestion, entre autres, de son éclairage public ;

CONSIDÉRANT que la compétence Éclairage Public ayant été transférée au SDE 24, toute opération (études ou travaux) à engager sur les installations ne faisant pas l'objet de la convention ci-dessus mentionnée, doit être soumise au Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit :

- au niveau du site de Picquecailloux, la réhabilitation de l'éclairage public de l'allée Lucien Videau (section comprise entre l'entrée du site de Picquecailloux et les vestiaires) ainsi que l'extension du réseau de l'allée Fernand Cousteille ;
- l'extension de l'éclairage public de la rue Aron David Wozniak ;
- la création de l'éclairage public de la rue Jean Martheilhe ;
- la réhabilitation de l'éclairage public de la place de la République.

CONSIDÉRANT que pour ces différentes opérations, il y a lieu de solliciter le SDE 24 pour engager les études correspondantes qui permettront à sa Commission d'Attribution de se prononcer sur leur éligibilité et leur inscription dans son programme d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE SOLLICITER** le SDE 24 pour les études techniques suivantes :
 - au niveau du site de Picquecailloux, réhabilitation de l'éclairage public de l'allée Lucien Videau (section comprise entre l'entrée du site de Picquecailloux et les vestiaires) et extension du réseau de l'allée Fernand Cousteille ;
 - extension de l'éclairage public rue Aron David Wozniak ;

- création de l'éclairage public rue Jean Martheilhe ;
- réhabilitation de l'éclairage public place de la République.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

Adopté par 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI (pouvoir), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 19/12/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **23 DEC. 2024**
et de l'affichage en date du **23 DEC. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Jean-Claude REY

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD